

ARRETE n° 23-499

Portant nomination du référent REIS au sein de
l'Université de technologie de Troyes

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles L. 711-3, L. 712-2, L. 715-3, D. 651-1, R. 715-9 à R. 715-9-5, R. 719-51 à R. 719-112,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement.

Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2022.

ARRETE



Article unique :

La mission de Référent Ethique et Intégrité Scientifique (REIS) est confiée à Monsieur Manuel FRANÇOIS - Professeur des Universités au sein de l'UTT à compter du 1^{er} octobre 2023, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2026.

Fait à Troyes, le 18 septembre 2023

Vu par l'intéressé

Le: 19/09/23



Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressé

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr